



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED CC.17/7



PNUE



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

29 avril 2021
Original : anglais

17^{ème} réunion du Comité de respect des obligations de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles

Téléconférence, 10 - 11 juin 2021

Point 6 de l'ordre du jour : Projet du programme de travail du Comité de respect des obligations pour l'exercice 2022 – 2023 et projet d'éléments du rapport d'activité 2020-2021 du Comité de respect des obligations en vue de la COP22

Projet du programme de travail du Comité de respect des obligations pour l'exercice 2022 – 2023 et projet d'éléments du rapport d'activité 2020-2021 du Comité de respect des obligations en vue de la COP22

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Note du Secrétariat

Ce document contient le projet de programme de travail du Comité de respect des obligations pour l'exercice biennal 2022-2023 ainsi que les éléments provisoires de son rapport d'activité pour la période 2020-2021 du Comité de respect des obligations pour la COP22.

Le projet de programme de travail s'articule autour de trois sections portant sur les points suivants :

- (a) Demandes soumises spécifiques en vertu de la section V des Procédures et mécanismes relatifs au respect des obligations à la Convention de Barcelone et de son protocole : il s'agit des demandes et questions soumises au titre des paragraphes 18 à 23.bis des Procédures et mécanismes relatifs au respect des obligations de la Convention de Barcelone et de ses protocoles (Décision IG.17/2 telle que modifiée par les Décisions IG. 20/1 et 21/1) ;
- (b) Questions générales de respect des obligations à la Convention de Barcelone et à ses protocoles : il s'agit du paragraphe 17 des Procédures et mécanismes relatifs au respect des obligations ; et
- (c) Renforcement de l'efficacité du mécanisme de respect des obligations : il s'agit des activités visant à renforcer l'efficacité des Mécanismes et des procédures relatifs au respect des obligations dans la promotion de ces dernières. Elles consistent à apporter une assistance coordonnée aux Parties contractantes pour résoudre les difficultés de mise en œuvre ainsi que les situations réelles ou éventuelles de non-respect des obligations, à poursuivre le développement des Procédures et mécanismes de respect des obligations afin d'en optimiser le fonctionnement et à renforcer les synergies avec d'autres Accords multilatéraux relatifs à l'environnement (AME) du Comité de respect des obligations, y compris la tenue de sessions conjointes.

Le rapport d'activité pour la période 2020-2021 du Comité de respect des obligations comprend les sections suivantes : introduction, demandes spécifiques au titre de la section V des Procédures et mécanismes de respect des obligations, questions générales relatives au respect de la Convention de Barcelone et de ses protocoles, fonctionnement du Comité de respect des obligations et coopération avec les autres Procédures et mécanismes de respect des obligations des Accords multilatéraux relatifs à l'environnement (AME). L'introduction fera référence au programme de travail pour la période 2020-2021 du Comité de respect des obligations. Sous chaque section, les discussions tenues lors de la 16^e réunion du Comité de respect des obligations (téléconférence, du 16 au 18 juin 2020 et les 27 et 28 janvier 2021) et de la 17^e réunion du Comité de respect des obligations (téléconférence, les 27 et 28 janvier 2021) sur les différents points abordés feront l'objet d'un résumé. Les conclusions et les recommandations des deux réunions seront présentées à la COP22.

Le Comité de respect des obligations est invité à réviser son projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2022-2023 et le recommander pour adoption à la COP22, ainsi qu'à examiner les éléments provisoires de son rapport d'activité biennal et à fournir des orientations, le cas échéant, pour sa finalisation à la COP22.

Projet de Programme de travail du Comité de respect des obligations pour l'exercice biennal 2022-2023		
Activité	Entité responsable / qui	Calendrier de réalisation / quand
Soumissions spécifiques dans le cadre de la Section V des Procédures et mécanismes de respect des obligations de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles		
1. Considérer toute soumission et/ou toute saisine conformément à la Section V des Procédures et mécanismes de respect des obligations	Comité de respect des obligations	18 ^e et 19 ^e réunions du Comité de respect des obligations
Questions générales de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles		
2. Évaluer les situations spécifiques réelles ou potentielles de non-respect par les Parties individuelles conformément à la Section IV, des Procédures et mécanismes de respect des obligations	Comité de respect des obligations	18 ^e et 19 ^e réunions du Comité de respect des obligations
3. Sur demande de la Réunion des Parties contractantes, évaluer les questions générales de non-respect conformément à la Section IV, des Procédures et mécanismes de respect des obligations	Comité de respect des obligations	18 ^e et 19 ^e réunions du Comité de respect des obligations
4. Évaluer toute autre question sur demande de la Réunion des Parties contractantes, conformément à la Section IV, des Procédures et mécanismes de respect des obligations	Comité de respect des obligations	18 ^e et 19 ^e réunions du Comité de respect des obligations
Renforcement de l'efficacité du mécanisme de respect des obligations		
5. Faciliter l'assistance, en coordination avec les composantes de la MAP, pour traiter les difficultés de mise en œuvre signalées et/ou les éventuelles situations de non-respect des obligations	UC, composants du PAM, Comité de respect des obligations	18 ^e et 19 ^e réunions du Comité de respect des obligations
6. Examiner l'efficacité du mécanisme de respect des obligations conformément à la section VIII des Procédures et mécanismes relatifs au respect des obligations, en poursuivant le développement des Procédures et mécanismes de respect des obligations avec des éléments supplémentaires afin de renforcer leur fonctionnement	Comité de respect des obligations	18 ^e et 19 ^e réunions du Comité de respect des obligations
7. Continuer à créer et à renforcer les synergies avec les autres Accords multilatéraux relatifs à l'environnement (AME) du Comité de respect des obligations, notamment à travers des sessions conjointes	Comité de respect des obligations	18 ^e et 19 ^e réunions du Comité de respect des obligations

Éléments provisoires du rapport d'activité du Comité de respect des obligations pour l'exercice biennal 2020-2021

Section 1 : Introduction

1. Le rôle et le fonctionnement du Comité de respect des obligations sont régis par la Décision IG.17/2 sur les Procédures et mécanismes relatifs au respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles, telle que modifiée par les Décisions IG. 20/1 et IG. 21/1 et la Décision IG. 19/1 relative au Règlement intérieur du Comité de respect des obligations par la Décision IG. 21/1.
2. Le Comité de respect des obligations s'est réuni trois fois au cours de l'exercice biennal 2020-2021 par téléconférence, en tenant compte des circonstances dictées par la pandémie de COVID-19. La 16^e réunion du Comité de respect des obligations s'est tenue du 16 au 18 juin 2020 par téléconférence, et une reprise de sa session a eu lieu les 27 et 28 janvier 2021. La 17^e réunion du Comité de respect des obligations s'est tenue les 10 et 11 juin 2021.
3. Lors de ses 16^e et 17^e réunions, le Comité de respect des obligations a parcouru son programme de travail pour l'exercice biennal 2020-2021, tel qu'adopté par la Décision IG. 24/1 de la 21^e réunion des Parties contractantes (COP 21) (Naples, Italie, du 2 au 5 décembre 2019). Il a travaillé sur son exécution lors de la 22^e réunion des Parties contractantes (COP 22) (Antalya, Turquie, du 7 au 10 décembre 2021). Les principaux résultats des travaux du Comité de respect des obligations sont présentés dans ce rapport, conformément au paragraphe 31 des Procédures et mécanismes relatifs au respect des obligations.

Section 2 : Demandes soumises spécifiques en vertu de la section V des Procédures et mécanismes relatifs au respect des obligations à la Convention de Barcelone et de ses protocoles

Communication au Comité de respect des obligations en vertu du paragraphe 23.bis des Procédures et mécanismes relatifs au respect des obligations

4. Cette section résumera les discussions tenues lors des 16^e et 17^e réunions du Comité de respect des obligations sur la communication soumise au Comité en vertu du paragraphe 23.bis de ses Procédures et mécanismes et les conclusions tirées de ces discussions. Les éléments suivants seront inclus dans cette section :
 - a) 16^e réunion du Comité de respect des obligations (session du 16 au 18 juin 2020). Les discussions tenues lors de la réunion sur l'éventuelle confirmation de la recevabilité de la communication, en faisant explicitement référence à la question de l'épuisement des recours internes feront l'objet d'un résumé. Ceci nous conduira au résumé des conclusions et des recommandations de la réunion, tel qu'il figure dans le document UNEP/MED CC. 16/13, §30.
 - b) 16^e réunion du Comité de respect des obligations (session du 27 au 28 janvier 2020). Les discussions tenues lors de la réunion sur les aspects aussi bien techniques que procéduraux de la procédure prévue aux paragraphes 24 à 30 des Procédures et mécanismes relatifs au respect des obligations feront l'objet d'un résumé. Les points soulevés lors de la réunion sur les moyens de concrétiser les procédures de la 17^e réunion du Comité de respect des obligations seront présentés, y compris les différentes positions exprimées sur la question de savoir si l'auteur de la communication doit faire partie des procédures de la 17^e réunion du Comité de respect des obligations. Ceci viendra compléter le résumé des conclusions et des recommandations de la réunion, tel qu'il figure dans le document UNEP/MED CC. 16/13, §48.
 - c) 17^e réunion du Comité de respect des obligations (les 10 et 11 juin 2021). Les discussions tenues lors de la réunion et de ses conclusions et recommandations suite aux procédures avec la Partie concernée feront l'objet d'un résumé.
5. Aucune autre soumission n'a été reçue au titre de la section V des Procédures et mécanismes relatifs au respect des obligations à la Convention de Barcelone et à ses protocoles, ni lors de la 16^e ou la 17^e réunion du Comité de respect des obligations.

Section 3 : Questions générales de respect des obligations à la Convention de Barcelone et à ses protocoles

État d'avancement de la présentation et critères d'évaluation des rapports nationaux d'exécution au titre de l'article 26 de la Convention de Barcelone

6. Cette section résumera les discussions tenues lors des 16^e et 17^e réunions du Comité de respect des obligations sur les résultats du contrôle des critères de soumission, de délais, d'exhaustivité et de mise en œuvre. Ces contrôles ont été effectués sur un ensemble de rapports nationaux de mise en œuvre pour la période 2016-2017 et sur les rapports nationaux de mise en œuvre pour la période 2018-2019 soumis par les Parties contractantes au 20 avril 2021. Les conclusions et recommandations de la 16^e réunion du Comité de respect des obligations (session du 16 au 18 juin 2020) seront présentées, telles qu'elles figurent dans le document UNEP/MED CC. 16/13, §20, tout comme celles de la 17^e réunion du Comité de respect des obligations. Cette section comprendra également un résumé des discussions tenues lors des 16^e et 17^e réunions du Comité de respect des obligations sur l'état de la soumission des rapports nationaux d'application et des conclusions et recommandations de la 16^e réunion du Comité de respect des obligations (document UNEP/MED CC. 16/13, §20), et la 17^e réunion du Comité de respect des obligations à cet égard.

Section 4 : Fonctionnement du Comité de respect des obligations

Élection du bureau du Comité de respect des obligations pour l'exercice biennal 2020-2021

7. Cette section résumera les discussions tenues lors de la 16^e réunion du Comité de respect des obligations (session du 16 au 18 juin 2020) qui ont conduit à l'élection par le Comité de respect des obligations, pour la période biennale 2020-2021, des membres du bureau suivants : Odeta CATO (Groupe III) en tant que présidente du Comité de respect des obligations ; Samira Hamidi (Groupe I) en tant que vice-présidente du Comité de respect des obligations et Bernard BRILLET (Groupe II) en tant que vice-président du Comité de respect des obligations.

Procédures et mécanismes relatifs au respect des obligations et Règlement intérieur du Comité de respect des obligations

8. Cette section résume les discussions tenues lors des 16^e et 17^e réunions du Comité de respect des obligations sur son bon fonctionnement. Les éléments suivants seront notamment inclus dans cette section :

- a) 16^e réunion du Comité de respect des obligations (session du 16 au 18 juin 2020). Les discussions tenues lors de la réunion sur l'identification des domaines essentiels des Procédures et mécanismes et du Règlement intérieur à améliorer afin de renforcer l'efficacité des Mécanismes et procédures de respect des obligations feront l'objet d'un résumé. Ceci viendra compléter le résumé des conclusions et des recommandations du Comité de respect des obligations, tel qu'il figure dans le document UNEP/MED CC. 16/13, §33.
- b) 16^e réunion du Comité de respect des obligations (session du 27 au 28 janvier 2020). Les travaux réalisés entre les sessions par les sous-groupes sur le Règlement intérieur et les Procédures et mécanismes, qui ont été établis à la suite de la session de réunion du Comité de respect des obligations du 16 au 18 juin 2020, feront l'objet d'un résumé. Cet exercice permettra de replacer dans son contexte le résumé des conclusions et des recommandations de la réunion du Comité de respect des obligations qui s'est tenue les 27 et 28 janvier 2021, tel qu'il figure dans le document UNEP/MAP CC. 16/13, §53.
- c) 17^e réunion du Comité de respect des obligations (les 10 et 11 juin 2021). Les discussions tenues lors de la réunion et de ses conclusions et recommandations sur le sujet feront l'objet d'un résumé.

Programme de travail du Comité de respect des obligations pour la période biennale 2022-2023

9. Cette section présentera l'accord de la 17^e réunion du Comité de respect des obligations sur son programme de travail pour la période biennale 2022-2023, qui sera annexé au projet de décision de la COP 22 sur le Comité de respect des obligations.

Section 5 : Coopération avec d'autres Procédures et mécanismes de respect des obligations des Accords multilatéraux relatifs à l'environnement (AME)

10. Cette section résumera les mesures prises pour renforcer la coopération avec les Procédures et mécanismes relatifs au respect des obligations établis au titre d'autres AME. Elle évoquera la participation à la 16^e réunion du Comité de respect des obligations (session du 16 au 18 juin 2020) d'un représentant du Comité de la Convention de l'UNECE sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) et d'un représentant du Centre International de Droit Comparé de l'Environnement (CIDCE). Les points clés de leurs présentations seront fournis dans cette section.